

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 21 JANVIER 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Paulette DUPRAZ OIHENART
Mmes Anne JAGGI - Catherine LEHMANN
MM. Albin DELAVY - Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 20 h. et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012.
- 2.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) soumise au droit de veto des Conseils municipaux relative à la prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP.
- 3.- Organisation des différentes manifestations 2013 dans la commune.
- 4.- Rapports de la commission des bâtiments et de la commission des routes et des emplacements communaux.
- 5.- Communications de l'exécutif.
- 6.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) soumise au droit de veto des Conseils municipaux relative à la prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP

Conformément à l'article 60 lettre c de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision relative à la prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP a été prise le 7 novembre 2012. Le délai d'opposition a été fixé le 25 février 2013.

3.- Organisation des différentes manifestations 2013 dans la commune

- La sortie des aînés a été fixée le jeudi 20 juin 2013.
Responsables de l'organisation : Mmes Maria Claret et Magali Barthassat.
Le secrétaire est chargé d'envoyer les invitations et de les enregistrer.

- Les promotions auront lieu à Soral le vendredi 28 juin 2013.
Responsables : Mme Paulette Dupraz-Oihenart et M. Albin Delavy.
L'orchestre a déjà été réservé.
- Le 1^{er} août se déroulera à Soral.
Responsables : Mme Paulette Dupraz-Oihenart et M. Albin Delavy.
L'orchestre a déjà été réservé.
- Le Noël des aînés est fixé le 15 décembre 2013 à la salle communale.
- Le Noël des enfants se déroulera à Laconnex.

4.- Rapports de la commission des bâtiments et de la commission des routes et des emplacements communaux

Commission des bâtiments

M. André Thévenoz, président de la commission des bâtiments présente le rapport de sa commission qui s'est réunie le 14 janvier 2013 – voir copie annexée au procès-verbal.

Logements d'utilité publique - LUP

M. Andreas Fabjan revient une nouvelle fois sur le renoncement de la commune à effectuer un échange des périmètres pour la construction des LUP entre le projet de construction route du Creux-de-Boisset, 22 et nos constructions du PLQ route des Lolliets-route de Soral.

Après discussion nourrie, M. le président rappelle que le précédent exécutif avait décidé de ne pas rentrer en matière, car le montant proposé par les promoteurs n'était pas en adéquation avec le futur projet et que le but des prometteurs était de transférer leurs droits, ce qui aurait contraint la commune à ne construire que des LUP. De plus, la commune n'aurait plus la liberté d'attribuer des logements à des Soraliens qui auraient un revenu au dessus des barèmes autorisés. Une séance est fixée le jeudi 7 février 2013 à la mairie pour discuter en profondeur de cette question avec les membres de l'exécutif, M. André Thévenoz, président de la commission des bâtiments, M. Andreas Fabjan, membre, et notre consultant, M. Georges Gainon.

L'exécutif étudiera ce rapport et reviendra sur les sujets lors d'une prochaine séance du Conseil.

Commission des routes et des emplacements communaux

Mme Anne Jaggi présente le rapport de la commission des routes et des emplacements communaux en sa qualité de présidente. Une copie du rapport est jointe au présent procès-verbal.

Une réponse est apportée par le secrétaire sur les accotements et le drainage de la route du Creux-de-Boisset (entrée du village). Les TPG ont répondu à la lettre de la mairie le 3 décembre dernier relative à ces dégâts et ont également envoyé une lettre au propriétaire concerné. Les TPG étudient plusieurs projets afin de ne plus rencontrer de problèmes à savoir :

- mise en place d'une zone d'attente ;
- gestion des priorités à l'aide de l'informatique embarqué dans les bus ;
- mise en place d'obstacles.

Les TPG nous aviseront au plus vite des mesures mises en place.

L'exécutif étudiera également le rapport de la susdite commission et reviendra aussi sur les sujets lors d'un prochain Conseil. Trafitec sera contacté pour leur soumettre les différents points les concernant.

5.- Communications de l'exécutif

Salle communale – taverne – école

M. André Thévenoz attend les devis de l'entreprise d'électricité Puchat. Il relance cette dernière.

Roulotte – près du terrain de pétanque

M. André Thévenoz présente des photographies de la roulotte et s'est renseigné auprès de Axa-Winterthur sur les questions d'assurance qui ne posent pas de problème particulier. Un tour de table se déroule pour connaître l'opinion de chacun. Après discussion, le Conseil municipal décide par 10 voix de désigner M. André Thévenoz et Gérard Fontaine pour aller de l'avant et négocier le prix global de la roulotte entre CHF 10.0000.-- et 15.000.-- qui est en très bon état. Ils sont chargés d'établir le coût de l'aménagement et les coûts des frais de l'exploitation.

Commission des services sociaux

Un ultime délai est fixé à la commission des services sociaux au 31 janvier prochain pour la remise de la liste des associations ou sociétés dont la commune veut verser une subvention en 2012. Passé ce délai, les membres de l'exécutif décideront directement. Lors de la fêtes de Noël des enfants, la vente des boissons a rapporté la belle de somme de CHF 690.-- qui sera versée à Voix-Libres, association humanitaire internationale où les enfants des mines, des rues et des ordures de Bolivie deviennent auteurs et réalisateurs de leurs projets une fois diplômés, ce qui garantit un engagement solidaire et durable.

Patrouilleuses scolaires

M. le président donne un compte rendu de la séance avec les patrouilleuses et l'association des parents d'élèves APSEL qui s'est déroulée le 5 décembre dernier. Les parents, les élèves et l'association sont très contents des patrouilleuses et tous les échos sont favorables.

Ecole

Mme Maria Claret a rencontré les parents lors de la dernière assemblée des parents d'élèves et a remercié pour les services rendus au cours de son mandat Mme Sandrine Bressoud qui a donné sa démission en tant que présidente.

Le conseil d'établissement des écoles doit discuter, lors de sa prochaine séance, des devis pour des supports pour environ 16 trottinettes à fixer au mur.

Mme Magali Barthassat, conseillère municipale, a été nommée déléguée au conseil des établissements des écoles.

6.-Divers

Fibre optique

Mme Paulette Dupraz-Oihenart soulève le problème de l'installation de la fibre optique dans le village. Ce point figure à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises ACG du 23 janvier prochain à laquelle les SIG seront présents. Les objets discutés porteront sur la présentation des principaux défis et enjeux des SIG et un point de situation sur le développement de la fibre optique sera présenté. Il faut souligner que seules certaines mairies sont équipées de la fibre optique financées par la société informatique des communes genevoise SIACG. Soral fait partie du lot. A suivre.

Reboisement chemin des écoliers

Mme Catherine Lehmann présente l'historique du projet de reboisement de diverses essences au chemin des Ecoliers de la commission de l'environnement dont M. Jo Fontaine s'occupait lors de la dernière législature, projet resté en suspens depuis la dernière législature. A part un seul propriétaire, tous les autres étaient d'accord avec le projet financé et qui devrait être exécuté par Pro Natura. Mme Catherine Lehmann est chargée de relancer tous les agriculteurs ou propriétaires.

Proposition de spectacle

Mme Catherine Lehmann propose une pièce théâtrale de M. Laforge qui est déjà venu faire un spectacle à Soral. Ce dernier doit toutefois obtenir plusieurs engagements pour obtenir une subvention pour monter son spectacle. Le Conseil est d'accord. Gérard Fontaine est chargé de contacter l'intéressé. Le spectacle pourrait se jouer en 2014.

Fêtes de Noël

M. le président remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des fêtes de Noël des aînés et des enfants.

Départ de M. Jean-Claude Egger, ancien maire

M. le président donne lecture d'un message de M. Jean-Claude Egger, ancien maire qui remercie la municipalité pour la fête qu'elle a organisé en son honneur pour marquer son départ après 17 ans et demi au sein de la commune. Il a été très touché par les marques de sympathie au cours de la soirée et remercie tout le monde pour la bonne collaboration et la confiance accordées au cours de ces nombreuses années.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22h.30 par M. le président.

Annexes : Procès-verbaux de la commission des bâtiments et de la commission des routes et des emplacements communaux.

Commune de Soral

Commission des bâtiments

Présences : André Thévenoz, Président, Jean-Claude Denervaud, Vice-Président, Andreas Fabjan, Gérard Fontaine, Anne Jaggi.

Date : 14 janvier 2013

Le Président souhaite la bienvenue au membre de la Commission qui se réunit pour la première fois sous sa présidence. Il propose que la Commission se réunisse à l'avenir au moins une fois par année pour faire un point de situation concernant l'état des bâtiments de la Commune.

L'ordre du jour adressé aux membres n'appelle pas de commentaire et est accepté par la Commission.

1) Rapport de l'état des bâtiments

Le Président distribue un document, joint en annexe à ce procès-verbal, qui fait état de ses constats quant à l'état des bâtiments suite aux visites qu'il a effectuées en compagnie de M. Alves. Le Président commente ce document de manière détaillée. Il relève en particulier que le travail de nettoyage et d'entretien effectué par M. Alves est très satisfaisant.

La question est posée de savoir, en cas de constat d'un défaut dans un bâtiment, quelle est la procédure applicable. En d'autre terme, qui informe qui et qui décide (M. Alves, le président de la Commission, toute la Commission, le secrétaire, l'exécutif) ?

Outre les points relevés par le Président et consignés dans le document, les éléments suivants sont discutés par la Commission :

- Le remplacement du chauffage électrique dans le bâtiment de l'école devra vraisemblablement être effectué un jour.
- Un devis a été sollicité pour le remplacement de l'éclairage de l'école. Il est demandé que deux devis complémentaires soient sollicités sur la base d'un cahier des charges identique, de manière à ce qu'ils puissent être comparés.
- Est-il possible et/ou nécessaire d'installer un code d'accès à l'entrée de l'immeuble route des Chavannes ?
- Pourquoi le cheminement à la sortie de la salle communale pour les personnes handicapées n'est-il pas encore terminé ?
- Un devis a été sollicité pour le remplacement de l'éclairage de la taverne, l'escalier et les WC de l'immeuble de la Mairie. Il est demandé de le compléter pour un remplacement également de l'éclairage de la salle communale et de solliciter deux devis complémentaires sur la base d'un cahier des charges identique, de manière à ce qu'ils puissent être comparés.

2) Eclairage de la salle

Cf. point 1 ci-dessus.

3) Constructions futures

M. Andreas Fabjan rappelle qu'il a proposé que la Commission se réunisse afin de mener une réflexion sur le type de logement que la Commune souhaite réaliser dans le cadre de son projet de construction. Une détermination à cet égard apparaît en effet indispensable afin de pouvoir répondre à la proposition faite à la Commune par un promoteur de pouvoir compenser l'obligation de réaliser des logements d'utilité publique (LUP) contre des logements libres, moyennant le paiement d'une indemnité de près de CHF 500'000.--. En l'état, nous ne connaissons pas les raisons ayant conduit l'exécutif à refuser cette proposition.

Il ajoute qu'il conviendra également de mener une réflexion sur la manière de gérer ces logements (qui fixe les loyers, sur quelle base, qui procède à l'attribution des logements, selon quels critères, etc...). La création d'une fondation communale pourrait notamment être envisagée.

A cet effet, il est proposé que l'exécutif ainsi que le mandataire de la Commune participent à la prochaine séance de la Commission. L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Programme de logements voulu par la Commune ;
- Détermination sur l'offre de compensation des LUP ;
- Gestion des logements de la Commune : création d'une Fondation.

Cette proposition est acceptée par la Commission. Le Président est chargé de transmettre cette demande à l'exécutif.

M. Gérard Fontaine indique que l'exécutif souhaite faire preuve de transparence et propose qu'un membre de la Commission soit présent à l'occasion des séances menées par l'exécutif dans le cadre de projets de construction dans la Commune. Le Président de la Commission accepte cette proposition.

4) Divers

Mme Anne Jaggi demande si les commissaires reçoivent des jetons de présence pour leur participation à des séances de commission.

La séance est levée à 22h00.

Prochaine séance de la Commission : mercredi 6 février 2013 à 18h15.

Réunion commission des routes, jeudi 17 janvier 2013

Présents : Anne (présidente), Maria (exécutif), Jean-Claude (Vice-président), Gérard, Andréas et Paulette

Tout le début de la séance a porté sur des échanges et considérations à propos de la mise à 30 km/h de l'entier du village et de la possibilité de faire passer ou pas, la rue du Faubourg à 20 km/h.

Ne connaissant pas exactement les procédures (manque de vie sur la route) et conditions pour cette mise à 30 km/h, la commission propose en priorité de sécuriser la rue du Faubourg :

- par une suppression des parkings le long du côté droit, direction café Fontaine
- par le traçage d'un chemin piétonnier de l'autre côté, séparé de la circulation par des places de parking tracées au sol, ce qui rétrécirait la route.

Nous souhaitons que Trafitec se penche sur ce problème et donne son avis quant à une solution rapide. Nous souhaitons également que le TCS fasse des contrôles de vitesse dans cette rue, car il paraît difficile d'estimer correctement à quelles vitesses passent les voitures.

La place-carrefour devant l'EMS nous paraît dangereuse malgré le traçage au sol des priorités. Danger dû, entre autre, au parcage des voitures à l'angle des rues de Creux-de-Boisset et du Faubourg. Pour appuyer notre demande il faudrait créer un parking (genre celui de l'Ecu) à la sortie du village, route de Creux-de-Boisset.

Nous remarquons à nouveau que l'accotement route de Sézegnin, le long du pré de J-Cl Dupraz, est complètement défoncé par le stationnement d'attente des bus TPG.

La commune se doit d'intervenir pour sa partie de talus.

Nous souhaitons déplacer le panneau 40 km/h, route de Soral, plus en avant, à la hauteur des tennis, pour faire ralentir plus tôt les voitures venant de Lully.

La route de Thérrens présente de gros trous en formation qui engageraient la responsabilité de la commune en cas d'accident. Nous remarquons que Bernex a rénové son tronçon (voir PV du 26 juin 2012). J.-Cl. Egger devait contacter la mairie de St-Julien. Qu'en est-il ?

Les travaux d'entrée et sortie de l'autoroute à Viry vont débiter cet automne et durer environ 2 ans...

Le risque est GRAND de voir un nouvel afflux de voitures passer à travers Soral.

Nous pensons qu'il faut réfléchir dès maintenant à des solutions :

- une route de contournement qui rejoindrait celle de Laconnex par les vignes et les gravières ?
- une fermeture prolongée de la douane le matin ?
- un espoir fou que les voitures préfèrent rester sur l'autoroute de contournement ?

Il s'agit vraiment de s'impliquer dès maintenant et de ne pas attendre passivement...

Quoiqu'il en soit, il nous paraît primordial de renouer les contacts avec les communes françaises qui nous entourent et d'engager des discussions, si possible constructives, car nous partageons les mêmes difficultés.

Et enfin la commission souhaite être avisée quand une lettre d'un habitant la concernant parvient à la mairie.

Voilà, chers routards (!) le résumé de notre séance de travail.

Bonne lecture, à lundi !

Paulette